



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



COMMUNE DE GIGEAN
1 place de l'Hôtel de Ville
34770 GIGEAN

B - Identification du titulaire du marché public



IDVERDE – Agence de Montpellier
Zi de l'Embosque
6 rue du Terral
34 770 GIGEAN
SIRET : 339 609 661 01 293

C - Objet du marché public

- **Objet du marché public: RENOVATION DU STADE ALDO SEGRE**
- **N° du marché public: MAPA 2020 STADE**
- **Date de la notification du marché public : 10/11/2020**
- **Durée d'exécution du marché public : 3 semaines de préparation et 12 semaines à partir du 16/11/2020**
- **Montant initial du marché public :**
 - **Taux de la TVA : 20 %**
 - **Montant HT : 604 218.10 € HT**
 - **Montant TTC : 725 061.72 € TTC**
 - **POUR MEMOIRE, AVENANT 1 : 22 615.16 € HT**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ESPINASSE Pierre, directeur d'agence	Gigean le 06/05/21	 ID VERDE Agence de Manipellier Rue du Terral - ZI de l'Emboscue - 34770 GIGEAN Tel : 04 67 44 08 60 agence.manipellier@idverde.com siret : 339 609 661 01 293

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *Gigean*....., le *19/04/2021*

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)
KN-SR



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN
D22-2021**

OBJET : RENOVIATION DU STADE ALDO SEGRE – AVENANT N°2

Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°2020-15, en date du 25 mai 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des textes susvisés,
- Vu la délibération n°2020-72 attribuant le marché de travaux relatif à la rénovation du stade Aldo Segre à la société ID VERDE,
- Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter au projet de terrain de football la fourniture et la pose d'une paire de cage de football à 8 neuve, y compris la pose de fourreaux et de filets pare ballon,

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°2 par lequel des prestations initiales ont été modifiées, des prix nouveaux et des prestations ont été ajoutées entraînant une augmentation du marché :
- Montant de l'avenant : 9 675.00 HT
Nouveau montant du marché public :
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 636 508.26 HT
- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente,
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Gigean, le 19 mai 2021.

Le Maire,
Marcel STOECKLIN

